



CAEN 2024 ANNEXE REGLEMENT

DECLARATION DE DETENTION

DE CARBURANT (OBLIGATOIRE).

| | | | |
|-------------------------------|--|--|--|
| Nom du Team | | | |
| N° du ou des bateaux | | | |
| Nom et prénom du Team Manager | | | |

Je déclare que, pour les courses du championnat de France Inshore et Thundercat de Caen qui se dérouleront les 7 et 8/9/2024 sur le nouveau bassin, je vais détenir et stocker dans mon stand ou mon véhicule atelier qui sera implanté dans le paddock dès le vendredi 6 septembre, _____ litres de :

- Carburant sans plomb 98
- Autre carburant à préciser : _____

La station de référence sera Super U, 31 boulevard de la Paix 14200 Hérouville.

Je m'engage à détenir un extincteur minimum 6kg (poudre, eau ou mousse) dont la date d'utilisation est valide et le placer à devant mon stand.

Cette déclaration fait suite à la demande de la commission de sécurité « manifestations sportives » à la Préfecture du Calvados.

A _____ Le __/__/2024,

Signature